Image not found or type unknown

cautionnement donné pour un colocataire pacsé

Par **christiane78**, le **22/03/2010** à **11:43**

Mon locataire vient de m'informer qu'il venait de se pacser et qu'il souhaitait donc que sa compagne figure sur les quittances de loyer. Je me pose des questions sur la validité et sur les limites du cautionnement donné à l'origine pour le locataire par ses parents. Ce cautionnement n'est sans doute plus valable ou n'est il valable pour la moitié du loyer ? Dois je faire un avenant au bail et demander également un cautionnement pour la nouvelle colocataire ?

Merci d'avance pour les réponses qui pourraient m'être apportées.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés